

COMPTE RENDU DE la FORMATION SPECIALISEE **(FS) DU 9 FEVRIER 2023**

Cette première réunion de la Formation Spécialisée (FS) remplaçant le CHSCT était convoqué à 9h00 à Chateaulin, vous pourrez lire la déclaration liminaire de la CGT sur notre site internet.

9 points prévus à l'ordre du jour sur une journée, plus une demande de l'intersyndicale d'une pause plus longue pour assister à l'HMI, un point de l'ordre du jour a été reporté.

Approbation du procès verbal de la séance plénière du 16 septembre 2022 :

Approbation à l'unanimité par les organisations syndicales présentes.

Présentation de la Formation Spécialisée et election de la ou du secrétaire

Mme Colas, l'Inspectrice Santé et sécurité au travail (ISST) nous présente le rôle et le fonctionnement de la FS, par un diaporama reçu la veille au soir.

Notre intervention concernant la réception tardive des documents, ne nous permettant pas de préparer en amont la réunion entraîne un débat sur les moyens mis en œuvre en matière de politique de Santé, sécurité et Condition de Travail, bien en deçà de ce qui est nécessaire pour l'amélioration du quotidien de l'ensemble des agentes et agents :

Toujours pas de médecin de prévention, pas de soutien pérenne à notre assistante de prévention, un budget amputé d'une réserve de 9 %...

Pour réponse, M. Prigent, nouveau animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP), chargé de 3 départements dont le 35 et de 4 directions, nous répond qu'il viendra en soutien de l'assistante de Prévention.

Mme Colas (ISST) reprend en commençant par un rappel juridique des textes dont le point de départ est la Loi de transformation fonction publique du 6 Août 2019.

Composition :

- **CSA** : instance unique de dialogue social avec en son sein, dans les cas où elle est créée, une formation spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT).
- **Formation spécialisée** : organe de dialogue du CSA spécialisé en matière SSCT. (FS-SSCT)

Elle nous indique qu'il y a plus de Formations Spécialisées qu'il n'y avait de CHSCT, mais avec moins d'acteurs de prévention comme le sont les ISST et APMP par exemple !!! Il devront se partager les réunions. **Comment faire plus avec moins ...**

Formation des représentants des personnels (RP) et de l'administration (hygiène, sécurité et conditions de travail) :

3 jours pour les membres du CSAL (pour les RP ne siégeant pas en FS-SSCT)

5 jours pour les membres de la FS

Les membres du CSAL et de la FS ont le droit à 3 jours de formation pour les membres du CSAL et 5 J pour les membres de la FS.

Élection du secrétariat :

Partage du mandat en Solidaires et FO, 2 ans chacun, en commençant par le syndicat FO.

Note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2023

M. Prigent (ATMP) nous présente la note d'orientation.

règlement intérieurs :

Nous indique que le règlement intérieur est en cours de rédaction, et pour preuve le même jour avait lieu un Groupe de Travail (GT) ministériel sur l'installation des comités sociaux d'administration (CSA) et formation spécialisées (FS) créée

par le décret du 20 novembre 2020. L'ordre du jour étant l'examen du règlement intérieur type (RI) et ses modalités d'adoption.

Pour la CGT, les discussions autour de la mise en place de ces nouvelles instances, sont importantes. La CGT des finances a demandé depuis plusieurs mois des échanges sur les droits des élu.e.s et le fonctionnement de ces instances. Sans grand succès.

Le constat : des reculs notamment sur les temps de préparation et compte-rendu pour les membres des formations spécialisées.

Ce n'est pas acceptable : le ministère doit mettre en cohérence ses décisions avec ses intentions.

Ces dernières années, les instances représentatives pouvaient s'apparenter à de simples chambres d'enregistrement : pas d'écoute, peu de respect, des champs de compétences réduits. Beaucoup d'élus.e.s y consacraient du temps personnel pour la préparation et les compte-rendus.

La fédération CGT Finances, a néanmoins porté lors de ce GT les revendications suivantes :

>>> le RI doit être amendable lors de sa présentation pour vote par l'ensemble des CSA/FS quel que soit leur niveau (ministériel, réseau, régional, départemental...).

>>> la communication, au fil de l'eau, de toutes les fiches de signalement aux membres de la FS.

>>> inscription dans le RI des conditions de prise en compte des droits et remboursements des suppléants de la FS, comme l'administration s'y était engagée lors du GT du 14 octobre 2022.

>>> pour l'ensemble des membres de la FS, dans le cadre des facilités accordées (ASA15), ajout de 2 jours pouvant être disjointes des GT ou réunions (4 jours pour le secrétaire) permettant l'analyse de sujets locaux d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Il ne s'agit ni plus ni moins que de la reprise des éléments de l'article 25 des RI des anciens CHSCT.

Répartition des budgets FS 2023 – enveloppe du Médecin du travail

➤ FS : 29 Enveloppe de 108 819 € amputé de la réserve de 9 % soit 99 025 €. Cette enveloppe locale est attribuée au prorata des effectifs de l'instance et est destinée à financer les dépenses de prévention SSCT validées en formation spécialisée locale, dont les propositions d'aménagement de poste des médecins du travail ;

➤ FS 29 – enveloppe 20 340 € amputé de la réserve de 9 % soit 18 509 €. Cette enveloppe « formation » mutualisée permet de répondre aux besoins en formation des directions au niveau régional, elle est destinée à financer des actions de formation mutualisées directions et qui pourront être inscrites sur un catalogue établi par chaque APMP, en accord avec les besoins locaux.

➤ Pour mémoire une 3^{ème} enveloppe, nationale, est gérée par la FS ministérielle. L'Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention nous affirme que les formations pourront continuer d'avoir lieu en local

La CGT rejoint la demande de Solidaires d'obtenir à minima le budget dans son intégralité sans les réserves, pour rappel en liminaire la CGT a revendiqué le doublement du budget.

Enveloppe du médecin : proposition de l'intersyndicale de le porter à 28 500 €

100 lampes de bureau pour le SUD du département : 5388 €

155 lampes de bureau pour le SUD du département : 8351 €

20 Trolleys « télétravailleurs » : 2085 €



FICHES CHSCT ET DE SIGNALEMENT 2022

24 fiches CHSCT en 2022, dont plusieurs pour différents services

En 2022, 23 fiches de signalement dont 21 concernant des propos insultants ou menaces de mort de la part des contribuables vis à vis du personnel, et d'autres fiches sont à venir notamment lié à l'accueil fermée les après-midi.

Nombre de fiches en augmentation.

POINTS DIVERS

La CGT est intervenue concernant les sites de :

PILVEN : l'espace détente du Site de Pilven, toujours pas disponible (ménage non fait depuis des années, installations ...fontaine à eau...)

Trésorerie QUIMPERLE : concernant l'acoustique sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La CGT rappelle que tout au long de l'année, afin de prévenir des en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail vous devez remplir le [registre](#) d'hygiène et sécurité et des conditions de travail ou les fiches de signalement que vous pouvez trouver sur [ulyse29](#)

Vos Experts et Mandatés : Sandrine ALLAIN, Philippe AUZILLAUD.



tous ensemble

Finistère



[La section CGT Finances publiques du Finistère Sur Facebook](#)

Notre site internet : <https://29.cgtfinancespubliques.fr/>